

Donc, en général, le bien ne vient qu'après le mal ; souvent même à l'occasion du mal qui provoque une réaction en sens opposé et oblige la vertu à se montrer plus parfaite. Les ombres, a-t-on dit, font ressortir la lumière.

C'est ainsi que, de nos jours, l'entreprise franc-maçonique d'imposer, à toute la France, des écoles *neutres*, a provoqué la construction d'une foule d'écoles franchement chrétiennes. Le bien, par la grâce de Dieu, est sorti du mal.

Mais, paraît-il, ce ne sont pas seulement les vieux pays qui sont affligés des écoles neutres ; d'après ce que j'en entends dire, les nouveaux pays sont menacés de ce détestable cadeau. Chers Tertiaires, pour vous instruire de ce qu'on en pense en France, j'emprunte au *Pèlerin*, de Paris, l'article intitulé :

LES ECOLES SANS DIEU

CAS DE CONSCIENCE

Une brochure, qui est une étude théologique rigoureusement vraie sur les lois scolaires, si bien nommées *lois scélérates*, a excité la rage de la franc-maçonnerie qui, à la faveur de ces lois, a juré de déchristianiser la France.

Pour avoir répandu autour d'eux ce résumé de la doctrine véridique de l'Eglise, revêtu de l'*imprimatur* de leur évêque, six curés de la Lozère viennent de voir leur traitement supprimé, c'est-à-dire volé.

Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice et la vérité.



Il faudrait répandre par centaines de mille cette petite brochure (1), en reproduire partout les conclusions. Nous lui empruntons aujourd'hui, en la recommandant, quelques passages parmi les plus remarquables.

Qu'est-ce que l'école neutre ?

L'école neutre est celle qui, d'après la loi, est soustraite à l'autorité de l'Eglise, exclut tout enseignement religieux et tout ce qui serait pour ou contre la religion. Trois éléments essentiels la constituent : l'exclusion de l'autorité ecclésiastique, l'exclusion de l'instruction religieuse, l'exclusion de tout ce qui serait pour ou contre la religion.

(1) On la trouve chez M. Pauc, imprimeur à Mende (Lozère). Elle est intitulée : LES ÉCOLES NEUTRES : doctrine romaine et cas de conscience, o fr. 10 cent. l'exemplaire 7 fr. le cent. 50 fr. le mille.